



A l'attention de Mesdames et Messieurs les candidat.e.s
aux élections municipales de mars 2026
Ville de la Rochelle

La Rochelle, le 2 mars 2026

Faire de la santé environnementale et de la lutte contre les pollutions industrielles une priorité

À l'approche des élections municipales de 2026, les débats qui s'ouvrent vont dessiner le visage de notre territoire pour les années à venir. Parmi les priorités des Français, se trouve la santé environnementale, qui les inquiètent de plus en plus face à la multiplication des scandales sanitaires et aux dangers liés aux pollutions industrielles sur l'environnement et sur leur santé et sur celle de leurs enfants. Les maires ont un pouvoir avéré sur la santé environnementale et sur la qualité de l'eau, de l'air et des sols de leurs concitoyens. Ils disposent de leviers pour améliorer le quotidien de leurs concitoyens et pour protéger le vivant, à condition de les utiliser à bon escient et en concertation avec les citoyens.

A la Rochelle, **un dossier majeur de santé environnementale et de pollution industrielle est celui du site dit « Marcel Paul »**, situé rue Marcel Paul dans le centre-ville. En effet, depuis l'attribution en 2024 d'un permis de construire par la mairie de la Rochelle à VINCI sur cet ancien site gazier hautement pollué aux hydrocarbures¹, aux solvants, aux métaux lourds² et au cyanure, le chantier a été une succession de catastrophes sanitaires et environnementales et de non-respect des règles et des protocoles, conduisant les autorités de l'Etat à qualifier elles-mêmes le dossier de « *fiasco* ».

Depuis le démarrage du chantier de réhabilitation mené par les entreprises Speed Rehab, VINCI et Brownfields sur le site Marcel Paul en août 2024, plus de 500 Rochelais et Rochelaises, riverains, enseignants et enfants, ont été intoxiqués par les émanations de polluants classifiés comme cancérogènes. Si le diagnostic de départ avait été fait dans les règles par les entreprises, les élus et l'Etat avec des analyses scientifiques indépendantes, aucun enfant ni adulte n'aurait dû être victime de ces émanations polluantes. Ce constat d'une crise aiguë relative à la santé et qui de surcroît aurait pu et dû être évité est la définition même de ce que l'on appelle un scandale sanitaire.

Face à la gravité des faits, l'association ZERO TOXIC, constituée dès novembre 2024 et qui compte à ce jour plus de 400 membres, alerte depuis maintenant 15 mois sur les dangers liés aux émanations polluantes du site lui-même et aux opérations qui y sont menées sans la protection adéquate³.

¹ Benzène, naphthalène entre autres.

² Cadmium, arsenic, nickel, cuivre, plomb.

³ Ces alertes ont amené l'association à également interroger la mairie de la Rochelle sur la dépollution d'un autre site avant la construction du centre Christiane Faure. Sans obtenir toutes les clarifications souhaitées concernant ce site.

En dépit des déclarations faites par les entreprises travaillant sur le chantier et par les autorités, les faits symptomatiques et toxicologiques sont têtus :

- En dépit de nos demandes répétées, aucune analyse toxicologique et sanitaire indépendante et représentative n'a été conduite à ce jour.
- Les quelques relevés effectués dans les sols et dans l'air ont été faits par l'entreprise elle-même, ce qui ne peut ni scientifiquement ni juridiquement avoir de valeur.
- Aujourd'hui encore, malgré un chantier en pause depuis septembre 2025, des enseignants, des riverains et des élèves continuent à souffrir de maux de têtes, de nausées et d'irritations respiratoires dès qu'ils sont à proximité du chantier.
- Les capteurs indépendants installés par ZERO TOXIC ont relevé des dépassements réguliers des seuils de PM2.5 (avec des taux allant jusqu'à 52 ug/m3), de Pm10 (avec des taux allant jusqu'à 59 ug/m3) et des pics de COV dépassant 3.7ppm chez des riverains du chantier situés dans des rues différentes depuis août 2025. Chez des riverains habitant rue Amos Barbot, les taux de formaldéhydes (solvants) sont montés jusqu'à 33ug/m3 en septembre 2025 (avec 10 jours de dépassements au-delà de 10ug/m3 entre août et septembre 2025).
- De jeunes enfants riverains du chantier présentent toujours des taux de plombémie anormalement élevés⁴ et des traces de métaux lourds⁵ préoccupantes dans leurs organismes.
- Les sols testés par ZERO TOXIC dans les jardins de riverains volontaires ont des taux d'hydrocarbures élevés et comportent du cyanure en surface.
- Au vu des données toxicologiques connues et des risques sanitaires associés aux polluants présents sur le site, le site Marcel Paul n'est pas constructible ni habitable. Il ne l'était pas hier, il ne le sera pas demain.
- La réhabilitation en cours depuis un an ne permettra pas de dépolluer intégralement un site extrêmement pollué avec des dizaines de polluants hautement cancérigènes mal répertoriés et dont l'effet cocktail est sous-évalué.
- En s'appuyant uniquement sur des arguments financiers, le calcul du coût des problèmes de santé actuels⁶ et futurs avec les cas de cancers adultes, les leucémies infantiles et les différents types de maladies chroniques qui se déclareront dans quelques années est malheureusement vite fait. Le seul coût moyen annuel de traitement d'un cancer est de 10 000 à 30 000 euros, pouvant aller jusqu'à 80 000 euros pour l'immunothérapie ou certaines leucémies infantiles. Les dépenses de santé qui devront être prises en charge par l'Etat et par les particuliers dans quelques années seront bien supérieures aux quelques millions que coûterait le rachat du foncier post-réhabilitation.
- Au-delà de l'aspect purement médical, les coûts psychosociaux et la perte de productivité liés aux polluants et à leurs conséquences sont énormes.

Jusque-là, la ville de la Rochelle s'est malheureusement illustrée comme un contre-modèle, aujourd'hui connu partout en France, en matière de gestion d'un ancien site industriel pollué avec des conséquences sanitaires et environnementales inéluctables à court et moyen terme. Il est encore temps de renverser la vapeur et de montrer la capacité de résilience de la ville en devenant un modèle pionnier, non seulement en matière de réhabilitation/dépollution d'anciens sites industriels, mais également de réflexion et d'innovation sur le devenir de ces sites.

Ainsi si on estime qu'il faut terminer la réhabilitation entamée, il faut en démontrer la nécessité avec une étude toxicologique et environnementale menée par un laboratoire

⁴ Jusqu'à 20 ug/L chez des enfants de moins de 5 ans riverains du chantier.

⁵ Nickel, cuivre, mercure et plomb en particulier.

⁶ Entre autres, asthme, gêne respiratoire, troubles neurologiques, troubles digestifs, dépression et stress chronique.

scientifique, totalement indépendant de l'entreprise, de la ville et de l'Etat, et élaborer un protocole de travaux intraitable sur les risques d'émanations toxiques. Il est également urgent de discuter de façon transparente et concertée de la suite, à savoir une construction toujours envisagée à ce stade.

Les questions de ZERO TOXIC aux candidat.e.s sont les suivantes :

1. Le site Marcel Paul et les questions de pollution industrielle, de gestion des anciens sites industriels pollués et de santé environnementale constituent-t-il une des priorités de votre programme municipal ?
2. Dans votre programme, la conduite et l'appui financier d'une étude toxicologique et sanitaire indépendante pour avoir une carte complète et transparente des polluants du site, de leur dangerosité sur la santé et sur l'environnement et des méthodes connues pour les contenir ou les éliminer est-elle une priorité ?
3. Un suivi de cohorte sanitaire indépendant des victimes des intoxications du chantier est-il envisagé ? Si oui, par quelle instance et à quelle date ?
4. Vous semble-t-il envisageable de concerter les citoyens sur la fin du chantier de réhabilitation et sur les méthodes envisagées pour le terminer et d'élaborer le meilleur scénario avec l'ensemble des parties ?
5. Vous semble-t-il acceptable de mener un chantier de construction sur ce site durant 2 à 3 années avec des terres polluées qui continueront à être remuées et transportées, avec des terrassements en profondeur et des milliers de m3 d'air pollué qui se volatiliseront en poussières dans les maisons, les écoles, les jardins et les poumons de la population ?
6. Vous paraît-il acceptable de laisser des adultes et des enfants habiter sur un site qui restera dangereusement pollué ?
7. Vous semble-t-il préférable d'envisager collectivement un autre scénario que celui de la construction de logements, tel que le rachat du foncier par la mairie et/ou l'Etat ? Si oui, avec quelles propositions ? Si non, pour quelles raisons ?
8. Quelle place souhaitez-vous donner aux citoyens et aux associations lanceurs d'alerte sur ce type de sujet dans les décisions prises par la municipalité ?

Au-delà des enjeux de santé environnementale et de gestion des sites industriels pollués, il nous semble que des questions fondamentales devraient guider l'ensemble des programmes et des politiques publiques : **Dans quelle société voulons-nous vivre ? Une société qui protège ses citoyens ou une société qui laisse les intérêts industriels privés décider de notre santé et de celle de nos enfants ? Quel environnement voulons-nous laisser à nos enfants ?**

Nous attendons des propositions concrètes de la part des candidat.e.s aux municipales de la Rochelle sur ces différents points, sur la base des éléments connus à ce jour et des informations fournies par les lanceurs d'alerte et les citoyens impactés.

Ces propositions (ou l'absence de proposition) seront publiquement partagées par l'association ZERO TOXIC avec les Rochelais et les Rochelaises.

ZERO TOXIC
Agir ensemble
www.zerotoxic.fr